

**Rapport accompagnant le compte de l'exercice 2016
en application de l'article L1122-23
du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation**

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le Collège communal présente, au Conseil communal, le rapport accompagnant le compte de l'exercice 2016 :

Synthèse du compte 2016

Résultat budgétaire du Service Ordinaire:

Recettes ordinaires :	3.466.169,08€	Dépenses ordinaires :	3.236.179,00€
Exercices antérieurs :	490.150,80€	Exercices antérieurs :	72.175,24€
Prélèvements :	<u>0,00€</u>	Prélèvements :	<u>22.000,00€</u>
Total des recettes :	3.956.319,88€	Total des dépenses :	3.330.354,24€

Excédent budgétaire global : 625.965,64€

Au service ordinaire, le bilan du compte 2016 présente un **boni de 229.990,08 €** à l'exercice propre.

Les recettes ordinaires :

Elles sont en forte progression par rapport à 2015. Elles augmentent en effet de 16% (+528.218€).

Cette augmentation est principalement due à la hausse importante des additionnels liés à l'Impôt des Personnes Physiques (+528.218€).

Les recettes liées aux Précompte Immobilier et à la taxe automobile sont pratiquement stables.

La dotation du Fonds des Communes augmente de 14.629€.

Les subventions APE augmentent légèrement (+2.566€).

Par contre, la subvention de fonctionnement pour l'enseignement diminue (-9.087€).

Il faut aussi noter une diminution des recettes des taxes communales (-31.256€) en raison de l'absence de rôle arrêté en 2016 pour la taxe sur les terrains lotis non bâtis.

Les dépenses ordinaires :

Elles sont en légère augmentation de 34.234€ (+1%).

- Les dépenses de fonctionnement (+9.647€, soit +2%) et de dette (+6.482€, soit +2%) augmentent légèrement.

- Les dépenses de transferts quant à elles subissent une augmentation plus importante (+40.472€ par rapport à 2015) alors qu'elles avaient déjà augmenté de façon très importante en 2015. Si la dotation au service régional d'incendie reste stable (rappelons qu'en 2015, elle avait augmenté de 243%), celle à la zone de police augmente encore ainsi que la dotation pour le CPAS (augmentée en cours d'exercice pour couvrir les frais de fonctionnement de ce dernier). Notons aussi une augmentation importante des irrécouvrables.
- Les dépenses de personnel diminuent de 22.367€, principalement en raison de ½ temps médicaux.

En conclusion, l'exercice propre se solde par un boni important de 229.990,08€ alors qu'en 2015, le compte présentait un mali de 221.461€.

Le résultat global augmente de façon appréciable, il passe en effet de 416.005€ à 625.965€.

Résultat budgétaire du Service Extraordinaire:

Recettes extraordinaires :	1.745.463,29€	Dépenses extraordinaires :	1.934.125,67€
Exercices antérieurs :	872.979,00€	Exercices antérieurs :	785.818,03€
Prélèvements :	<u>252.329,88€</u>	Prélèvements :	<u>104.722,10€</u>
Total des recettes :	2.870.772,17€	Total des dépenses :	2.824.665,80€

Boni de 46.106,37€

Pour le Collège communal,

Le Directeur Général,

Pierre De Smedt



Le Bourgmestre,

Joseph Dédry